

Le 4 octobre 2013

NOTE D'INFORMATION POUR LA L^e COSAC

Du 27 au 29 octobre 2013, Vilnius, Lituanie

Préparée par la membre permanente du secrétariat de la COSAC

LE MARCHÉ UNIQUE NUMÉRIQUE : LA CYBERSÉCURITÉ ET LES AVANTAGES POUR LES ENTREPRISES

Il est important d'achever le marché unique numérique. Ceci permettrait un échange facile et rapide des informations à travers les frontières et aiderait ainsi les citoyens et les entreprises à tirer pleinement parti des libertés du marché unique.¹ La stratégie numérique mettra à jour les règles de l'UE en matière de marché unique pour répondre au mieux aux exigences de l'ère numérique. Mises à jour elles permettront notamment de promouvoir les services de téléchargement de musique, de créer un espace unique de paiements en ligne et de protéger davantage les consommateurs de l'UE dans le cyberspace. On estime que les avantages économiques de l'achèvement du marché unique numérique dans l'UE pourraient générer une augmentation d'au moins 4% du PIB de l'UE.²

La stratégie numérique pour l'Europe de la Commission européenne

En mai 2010, la Commission européenne a publié une stratégie numérique pour l'Europe,³ dans le cadre de la stratégie Europe 2020.⁴ La stratégie numérique a pour but de « tracer une voie afin d'exploiter au mieux le potentiel social et économique des TIC, surtout de l'internet qui constitue désormais le support essentiel de toute activité économique et sociétale, qu'il s'agisse de faire des affaires, de travailler, de jouer, de communiquer ou de s'exprimer librement ». La Commission européenne a recensé les sept obstacles les plus importants au marché unique numérique : cloisonnement des marchés numériques, manque d'interopérabilité, augmentation de la cybercriminalité et risque de défiance vis-à-vis des réseaux, manque d'investissements dans les réseaux, insuffisance des efforts de recherche et d'innovation, manque de compétences numériques, occasions manquées de relever des défis sociétaux. La Commission européenne a structuré ses actions clés pour répondre à l'impératif de traiter systématiquement ces sept problématiques.

¹ http://ec.europa.eu/isa/policy/index_en.htm

² European Policy Centre: Establishing the Digital Single Market: policy recommendations
http://www.epc.eu/dsm/6/Policy_recommendations.pdf

³ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=com:2010:0245:fin:fr:pdf>

⁴ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:FR:PDF>

La Commission européenne a regroupé les actions de la stratégie numérique pour l'Europe en sept domaines d'action.⁵ Le tableau de bord 2013 de la stratégie numérique⁶, basé sur les sept domaines d'action, a constaté que la Commission européenne avait jusqu'ici mené à bien 61 actions de la stratégie numérique, 8 actions avaient été retardées ou risquaient de l'être. Les 32 actions restantes, dont la mise en œuvre relève de la responsabilité de la Commission européenne ou des États membres, devraient être accomplies dans les délais impartis.

Puisque cette note d'information vise à éclairer le point à l'ordre du jour de la réunion plénière de la L^e COSAC sur « la cybersécurité et les avantages pour les entreprises », elle se focalisera sur la présentation des progrès constatés par la Commission européenne en ce qui concerne le premier et le troisième domaines d'action, à savoir « Un marché unique numérique dynamique » et « Confiance et sécurité ».

Le premier domaine d'action, tel qu'il est prévu par la Commission européenne, vise à surmonter les barrières qui gênent toujours la libre circulation des services et des divertissements en ligne à travers les frontières intérieures de l'UE et à adapter les règles de l'UE en matière de marché unique au contexte de l'ère numérique. Stimuler le téléchargement de musique, créer un espace unique de paiements en ligne et protéger davantage les consommateurs de l'UE dans le cyberspace, tels sont les objectifs recherchés.

Selon un aperçu des progrès réalisés dans le cadre du premier domaine d'action,⁷ 12 actions sont accomplies,⁸ 8 en cours de réalisation et devraient être achevées dans les délais impartis⁹ et une action clé est reportée à plus tard.¹⁰

Le troisième domaine d'action couvre le problème suivant : en raison des menaces représentées par les logiciels malveillants et la fraude dans l'espace numérique, seulement 12% des internautes européens se sentent en pleine sécurité lorsqu'ils font des transactions en ligne. Ce domaine d'action cherche à fournir des solutions pratiques, y compris une réponse européenne coordonnée aux attaques informatiques et en matière de restriction des règles régissant la protection des données personnelles. Selon un aperçu des progrès réalisés en matière du troisième domaine d'action,¹¹ 3 actions sont accomplies,¹² 10 en cours de réalisation et devraient être achevées dans les délais impartis¹³ et une action clé a été reportée à plus tard.¹⁴

La communication du 18 décembre 2012, intitulée « Une stratégie numérique pour l'Europe : faire du numérique un moteur de la croissance européenne »,¹⁵ qui fait l'état des lieux de la stratégie numérique, la décrit comme étant efficace et conforme aux objectifs ciblés : l'utilisation régulière d'internet est en augmentation constante, les achats en ligne continuent à augmenter, les premiers

⁵ 1) Un marché unique numérique dynamique, 2) interopérabilité et normes, 3) confiance et sécurité, 4) accès internet rapide et ultrarapide, 5) recherche et innovation, 6) favoriser la culture, les compétences et l'intégration numériques, 7) des avantages dus aux TIC pour la société de l'UE.

⁶ Commission Staff Working Document (2013) 217 du 12.06.2013

<https://ec.europa.eu/digital-agenda/sites/digital-agenda/files/DAE%20SCOREBOARD%202013%20-%20SWD%202013%20217%20FINAL.pdf>

⁷ Publié sur le site internet de la Commission européenne en juin 2010

https://ec.europa.eu/digital-agenda/sites/digital-agenda/files/pillar1_101_dae_actions.pdf

⁸ 2 action clé 1b, 3 action clé 1c, 5, 7 action clé 2, 8 action clé 3, 9, action clé 4, 13, 14, 18 19 et 20.

⁹ 4, 6, 10, 11, 15, 16, 17, 101

¹⁰ 1 action clé 1a - Directive cadre sur la gestion collective des droits d'auteur

¹¹ Publié sur le site internet de la Commission européenne en juin 2010

https://ec.europa.eu/digital-agenda/sites/digital-agenda/files/pillar3_101_dae_actions.pdf

¹² 29 action clé 7, 31 et 35

¹³ 28 action clé 6, 30, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 40 et 41

¹⁴ 39

¹⁵ COM (2012) 784 <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0784:FIN:FR:PDF>

signes de démarrage du haut débit à grande vitesse sont désormais perceptibles. Toutefois, la communication reconnaît que des différences notables persistent entre les États membres.

Aux termes de la communication, le marché unique numérique « est encore loin d'être une réalité » et 31 nouvelles actions (dont neuf sont déjà accomplies) sont fixées en vue d'une harmonisation plus poussée du marché unique, d'un développement des innovations et des approches plus souples pour ménager une place centrale aux solutions fondées sur les TIC, grâce à des partenariats public-privé et au soutien accordé aux initiatives locales. Les nouvelles mesures sont regroupées en domaines clés suivants :

- « faire progresser l'économie numérique européenne sans frontières et créer le marché unique des contenus et services le plus grand et le plus riche du monde, tout en garantissant pleinement les droits des consommateurs et des créateurs ;
- accélérer l'innovation dans le secteur public par le déploiement de TIC interopérables et par l'amélioration de l'échange et de l'utilisation d'informations ;
- retrouver une place prépondérante sur le plan mondial dans le domaine des services de réseau en favorisant les investissements privés dans les réseaux à haut débit fixes et mobiles à grande vitesse, par la prévisibilité juridique, une meilleure planification et des financements privés et publics ciblés, au niveau de l'UE comme au niveau national ;
- promouvoir un environnement internet sûr et fiable, pour les utilisateurs comme pour les opérateurs, en se fondant sur une collaboration européenne et internationale renforcée pour se prémunir des risques au niveau planétaire ;
- instaurer un cadre cohérent et des conditions applicables aux services informatiques en nuage en Europe en créant le plus grand marché mondial de TIC fondées sur le nuage ;
- créer un environnement favorable à la transformation de l'activité économique classique et encourager les initiatives innovantes fondées sur le Web; faire progresser la culture numérique et l'acquisition de compétences numériques afin de mettre l'offre de professionnels des TIC en adéquation avec la demande ;
- mettre en œuvre une politique de recherche et d'innovation stratégique ambitieuse pour la compétitivité industrielle, en s'appuyant sur le financement de technologies clés génériques. »¹⁶

Les actions récentes des institutions européennes

Dans son discours sur l'état de l'Union, prononcé le 11 septembre 2013, le Président de la **Commission européenne** a mis l'accent sur la nécessité d'étendre le marché unique à d'autres domaines, y compris « la mobilité, les communications, l'énergie, les finances et le commerce électronique, pour n'en citer que quelques-uns ». M. Barroso a déclaré que « la force de la future base industrielle de l'Europe dépendra de la façon dont les personnes et les entreprises sont interconnectées. En combinant correctement la stratégie numérique avec la protection des données et la vie privée, notre modèle européen renforcera la confiance des citoyens ». Il a annoncé l'adoption d'une proposition sur le marché unique européen des communications électroniques¹⁷, qui vise à améliorer les garanties et à proposer aux consommateurs des prix moins élevés et à offrir aux entreprises de nouvelles possibilités sur le marché unique numérique.

Le 10 septembre 2013, Mme Nellie Kroes, vice-présidente de la Commission européenne en charge du marché unique numérique a souligné dans sa réponse au Parlement européen la nécessité de continuer à soutenir les entreprises numériques, tout en évoquant la stratégie de cybersécurité

¹⁶ Voir pages 4 et 5

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0784:FIN:FR:PDF>

¹⁷ COM(2013) 627, 11/09/13

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0627:FIN:FR:PDF>

« Un cyberspace ouvert, sûr et sécurisé »¹⁸, lancée en février 2013, qui, selon elle, est « une étape importante en vue d'assurer la résilience et la sécurité des réseaux pour une économie compétitive ». La stratégie présente la vision de l'UE sur la meilleure façon de prévenir et de répondre aux perturbations et aux attaques cybernétiques. La stratégie a été publiée conjointement avec la proposition de directive de la Commission européenne sur la sécurité des réseaux et de l'information dans toute l'Union¹⁹.

Le **Parlement européen** a récemment publié un certain nombre de résolutions sur le marché unique numérique, dont la résolution du 4 juillet 2013²⁰, adoptée dernièrement, et celle du 11 décembre 2012²¹, toutes deux intitulées « sur l'achèvement du marché unique numérique ». Ces résolutions appellent les États membres et la Commission européenne à faire du développement du marché unique numérique une priorité politique absolue, en s'engageant à assurer un niveau élevé de sécurité des réseaux et de l'information et en créant un environnement favorable à l'activité économique numérique, et soulignent qu'il est nécessaire d'adapter la législation existante sur la protection des données en fonction de nouveaux défis et d'innovations et en tenant compte des développements technologiques actuels et futurs.

Le Conseil Télécommunications de décembre dernier a largement approuvé sept actions de transformation proposées par la Commission européenne à la suite de la révision de l'agenda numérique : l'achèvement du marché unique numérique pour le contenu et les services ; l'accélération de l'innovation dans le secteur public ; l'établissement des connexions à large bande à haute vitesse ; l'informatique en nuage ; la confiance et la sécurité selon les termes de la proposition sur l'identification électronique et de la stratégie de cybersécurité ; les emplois et les compétences dans le domaine numérique ; le projet industriel pour les technologies clés génériques.

Le **Conseil européen** des 24 et 25 octobre 2013 débattera du marché unique numérique et du rapport de la Commission européenne sur les progrès accomplis en matière de réalisation du marché unique numérique. Les conclusions du Conseil européen seront disponibles avant la réunion de la COSAC des 27-29 octobre 2013.

¹⁸ JOIN(2013) 1 Voir : <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/news/eu-cybersecurity-plan-protect-open-internet-and-online-freedom-and-opportunity>

¹⁹ COM(2013) 48 Voir : <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/news/eu-cybersecurity-plan-protect-open-internet-and-online-freedom-and-opportunity>

²⁰ <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bTA%2bP7-TA-2013-0327%2b0%2bDOC%2bXML%2bV0%2f%2fEN&language=FR>

²¹ <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bTA%2bP7-TA-2012-0468%2b0%2bDOC%2bXML%2bV0%2f%2fEN&language=FR>